

Conseil Municipal du mardi 17 décembre 2019 à 17h00

Ordre du Jour

AMENAGEMENT URBAIN

- 1 Arrêt du projet PLUi

CONVENTIONS

- 2 Programme Action Cœur de Ville - Convention opérationnelle avec l'EPF pour la réhabilitation du Passage de la Paix
- 3 Convention de partenariat 2020 entre la Fondation du patrimoine et la ville de Valenciennes.
- 4 Conventions de partenariat 2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations H de siège et Espace Pasolini - Théâtre International
- 5 Conventionnement avec la Ligue d'athlétisme des Hauts de France dans le cadre des Foulées Valenciennes 2020
- 6 Avenant JOMA
- 7 Convention de dépôt d'œuvres du musée à la Sous-Préfecture de Valenciennes

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 8 Groupement de commandes entre la Ville de Valenciennes et la Ville d'Anzin pour la mise en œuvre du dispositif « Cité Educative Valenciennes-Anzin » - Approbation de la convention constitutive de groupement

RESSOURCES HUMAINES

- 9 Attribution de titres restaurant au personnel de la Ville
- 10 Avancement du personnel - Fixation des ratios "promu-promouvables"
- 11 Mise à jour du tableau des effectifs

FINANCES

- 12 Vote des taux des impôts directs locaux 2020
- 13 Vote du budget primitif 2020 - Budget principal de la ville de Valenciennes
- 14 Vote du budget primitif 2020 - Budget annexe "Projets de Rénovation Urbaine"
- 15 Vote du budget primitif 2020 - Budget annexe du Centre Aquatique
- 16 Actualisation de l'autorisation 2017-01 « Centre Aquatique » - budget annexe « Centre Aquatique » - BP 2020
- 17 Subventions de fonctionnement de + de 23 000 euros aux associations sportives
- 18 Subvention d'équipement au PCVA

Conseil Municipal

Compte rendu sommaire de la séance du 17 décembre 2019

L'an deux mille dix - neuf, le 17 décembre, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le 11 décembre 2019, est réuni au lieu l'hôtel de ville - Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme Ludivine BILLOIR et M. Mohamed AGOUDJIL

Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, Mme Geneviève MANNARINO, M. Arnaud L'HERMINE, Mme Gwendoline DESFORGES, M. Armand AUDEGOND, M. Patrick ROUSSIES, Mme Aurore COLSON, Mme Danièle FERTE, M. Mattéo GUALANO, Mme Maryse DUMORTIER, M. Jean - Marcel GRANDAME, Mme Joëlle ANDRIS, M. Olivier MARLIERE, M. Pascal VANHELDER, Mme Nadine LERAY, M. Daniel CAPPELLE, M. Franck KOLLER, Mme Sophie MERIAUX, M. Karim GANA, Mme Ludivine BILLOIR, M. Gérard CLIPET, M. Didier LEGRAND, M. Jean-Claude DULIEU, Mme Nathalie LORETTE, M. Mohamed AGOUDJIL, M. Maurice SPRATBROW, Mme Monique HEGO, M. Michaël MARTINEZ, Mme Lysiane DEPARIS, M. Michel GAMEZ.

Excusés avec pouvoir : M. Guy MARCHANT excusé, qui a donné pouvoir à M. Mattéo GUALANO, Mme Isabelle DESOIL excusé, qui a donné pouvoir à Mme Aurore COLSON, M. Hervé MORMENTYN excusé, qui a donné pouvoir à M. Arnaud L'HERMINE, M. Dominique RIQUET excusé, qui a donné pouvoir à M. Laurent DEGALLAIX, M. Bernard MOREAU excusé, qui a donné pouvoir à M. Maurice SPRATBROW, Mme Marie-Laure COUSIN excusé, qui a donné pouvoir à Mme Lysiane DEPARIS, M. Jean-Yves DEGARDIN excusé, qui a donné pouvoir à M. Franck KOLLER, Mme Kostia HUANT excusé, qui a donné pouvoir à M. Didier LEGRAND.

Absents : Mme Maryse DUMORTIER absente à la délibération 1, Mme Nadine LERAY absente à la délibération 1, M. Daniel CAPPELLE absente à la délibération 1, Mme Isabelle DELGEHIER, M. Michel BROUILLARD, M. Jean-Luc François LAURENT, Mme Valérie CAUDRON, M. Jean-Paul SAUTREAUX.

Ordre du jour

AMENAGEMENT URBAIN

1 Arrêt du projet PLUi

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, décide :

- Prend acte de la présentation des Orientations d'Aménagement et de Programmation et des dispositions réglementaires (règlement écrit et graphique) qui la concernent directement,
- Formule un avis favorable au projet de PLUi arrêté le 15 octobre 2019 par le Conseil Communautaire.

CONVENTIONS

2 Programme Action Cœur de Ville - Convention opérationnelle avec l'EPF pour la réhabilitation du Passage de la Paix

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'approuver la convention opérationnelle entre la Ville de Valenciennes et l'Etablissement public foncier Nord-Pas-de-Calais pour le projet de réhabilitation du Passage de la Paix sur le périmètre défini par les parcelles AQ 644, 645, 741, 813.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention opérationnelle entre la Ville de Valenciennes et l'Etablissement public foncier Nord-Pas-de-Calais pour le projet de réhabilitation du Passage de la Paix sur le périmètre défini par les parcelles AQ 644, 645, 741, 813.

3 Convention de partenariat 2020 entre la Fondation du patrimoine et la ville de Valenciennes.

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout autre document afférent à la présente délibération.

4 Conventions de partenariat 2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations H de siège et Espace Pasolini - Théâtre International

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'approuver le versement des subventions aux associations culturelles suivantes :
 - Espace Pasolini – Théâtre International (49 000 €) qui a pour but de rechercher et mettre en œuvre les moyens nécessaires :
 - Au développement d'un laboratoire artistique et intellectuel international à l'Espace Pasolini ;
 - A la promotion de la création artistique sous toutes ses formes et domaines les plus divers tels que la musique, la danse, le théâtre, la poésie ou les arts visuels ;
 - A la sensibilisation du grand public aux arts vivants ;
 - H de Siège (30 000 €) qui a pour but de :
 - Permettre aux plasticiens de confronter leurs travaux à un public ;
 - Sensibiliser un plus large public peu habitué à l'art contemporain ;
 - Soutenir, accompagner et stimuler la création ;
 - Favoriser la circulation des œuvres.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout autre document afférent à la présente délibération.

5 Conventionnement avec la Ligue d'athlétisme des Hauts de France dans le cadre des Foulées Valenciennes 2020

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat qui reprend les engagements réciproques des deux parties,
- De verser à la Ligue Hauts-De-France d'athlétisme une subvention d'un montant de 55 000,00 € TTC.

6 Avenant JOMA

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant N°2

7 Convention de dépôt d'œuvres du musée à la Sous-Préfecture de Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- De signer la convention de dépôt d'œuvres avec la Sous-Préfecture de Valenciennes.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8 Groupement de commandes entre la Ville de Valenciennes et la Ville d'Anzin pour la mise en œuvre du dispositif ' Cité Educative Valenciennes-Anzin ' - Approbation de la convention constitutive de groupement

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- De constituer un groupement de commandes pour la mise en œuvre du projet « Cité Educative Valenciennes-Anzin » ;
- D'approuver la convention constitutive du groupement,
- D'approuver le fait que la Ville d'Anzin soit le coordonnateur du groupement et à ce titre que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) soit celle de la Ville d'Anzin et compétente pour attribuer les marchés du groupement. Cette CAO sera par conséquent présidée par M. le Maire d'Anzin.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents contrats ainsi que toutes les pièces s'y rapportant conformément aux dispositions de la convention constitutive.

RESSOURCES HUMAINES

9 Attribution de titres restaurant au personnel de la Ville

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'approuver l'attribution de titres restaurant au personnel de la ville sur la période du marché selon les modalités proposées.

10 Avancement du personnel - Fixation des ratios "promu - promouvables"

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 3 abstentions (M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND), décide :

- De donner son accord pour l'application des taux de promotion ci-dessous pour l'année 2020.

1 - Filière administrative - Catégorie C

Adjoint administratif principal de 1^e classe 40 %

Adjoint administratif principal de 2^e classe 42 %

2 - Filière technique - Catégorie C

Adjoint technique principal de 1^e classe 40 %

Adjoint technique principal de 2^e classe 39 %

3 - Filière culturelle - 3-1) Secteur patrimoine et bibliothèque - Catégorie C

Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe 25 %

Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe 34 %

4 - Filière médico-sociale

- 4-1) Sous filière sociale

Catégorie A

Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle 13 %

Educateur de jeunes enfants de 1^{ère} classe 13 %

Catégorie C

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^e classe 40 %

- 4-2) Sous filière médico-sociale - Catégorie C

Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe 20 %

4) Filière animation - Catégorie C

Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

- De prendre note que le ratio d'avancement de grade demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus et que les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité territoriale après avis de la Commission Administrative Paritaire.
- Si le taux de promotion est inférieur à 100 %, de décider que, lorsque le nombre calculé n'est pas un nombre entier, la décimale n'est pas ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

11 Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 3 abstentions (M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND), décide :

- D'autoriser les créations et suppressions des emplois présentés,

Pour le bon fonctionnement de la collectivité, compte tenu de l'évolution des nécessités de service et au vu des postes à pourvoir :

- la création de trois emplois d'Adjoint d'Animation à temps complet correspondant aux fonctions d'Agent d'Animation,
- la création d'un emploi d'Attaché de Conservation à temps complet, un emploi de Conservateur du Patrimoine à temps complet et un emploi de Conservateur du Patrimoine en Chef à temps complet correspondant aux fonctions de Directeur Adjoint du Musée,
- la création d'un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} Classe à temps complet et un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} Classe à temps complet correspondant aux fonctions de pianiste Accompagnateur,
- la création d'un emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe à temps complet correspondant aux fonctions de Chargée gestion statutaire,
- la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe à temps complet correspondant aux fonctions de Chargé de recrutement,
- la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe à temps complet correspondant aux fonctions d'Opérateur SIRH,
- la création d'un emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe à temps complet correspondant aux fonctions de Gestionnaire de paie,
- la création d'un emploi d'Attaché à temps complet correspondant aux fonctions de Chef de projet « Culture et valorisation du patrimoine »,
- la suppression d'un emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe à temps complet correspondant aux fonctions de Chargé de la gestion des effectifs,



- la suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe à temps complet correspondant aux fonctions de Chargé de l'insertion professionnelle,
 - la suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe à temps complet correspondant aux fonctions d'Opérateur de paie SIRH.
- Dans le cadre de l'organisation du temps de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et primaires :
- la suppression d'1 emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (4,93/35ème) correspondant aux fonctions d'animateur périscolaire,
 - la suppression de 8 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet (5,62/35ème) correspondant aux fonctions d'animateur périscolaire,
 - la suppression de 6 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet (6,14/35ème) correspondant aux fonctions d'animateur périscolaire,
 - la suppression de 25 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet (6,32/35ème) correspondant aux fonctions d'animateur périscolaire,
 - la suppression d'1 emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (7,08/35ème) correspondant aux fonctions d'animateur périscolaire,
 - la suppression d'1 emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (9,08/35ème) correspondant aux fonctions d'animateur périscolaire,
 - la suppression d'1 emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (9,43/35ème) correspondant aux fonctions d'animateur périscolaire,
 - la suppression de 9 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet (12,47/35ème) correspondant aux fonctions d'animateur périscolaire,
 - la suppression d'1 emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (13,24/35ème) correspondant aux fonctions d'animateur périscolaire,
 - la suppression de 2 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet (14,57/35ème) correspondant aux fonctions d'animateur périscolaire,
 - la suppression d'1 emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (16,26/35ème) correspondant aux fonctions d'animateur périscolaire,
 - la suppression de 8 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet (16,31/35ème) correspondant aux fonctions d'animateur périscolaire,
 - la suppression d'1 emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (17,08/35ème) correspondant aux fonctions d'animateur périscolaire,
 - la suppression d'1 emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (17,85/35ème) correspondant aux fonctions d'animateur périscolaire,
 - la suppression d'1 emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (20,23/35ème) correspondant aux fonctions d'animateur périscolaire,
 - la suppression d'1 emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (23,35/35ème) correspondant aux fonctions d'animateur périscolaire,
 - la suppression d'1 emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (23,58/35ème) correspondant aux fonctions d'animateur périscolaire,
 - la suppression d'1 emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (23,72/35ème) correspondant aux fonctions d'animateur périscolaire,
 - la suppression d'1 emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (25,90/35ème) correspondant aux fonctions d'animateur périscolaire,
 - la suppression d'1 emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (34,19/35ème) correspondant aux fonctions d'animateur périscolaire,
 - la suppression d'1 emploi d'animateur à temps non complet (14,93/35ème) correspondant aux fonctions de référent périscolaire adjoint,
 - la suppression de 5 emplois d'animateur à temps non complet (18,33/35ème) correspondant aux fonctions de référent périscolaire,
 - la suppression d'1 emploi d'animateur à temps non complet (19,47/35ème) correspondant aux fonctions de référent périscolaire,
 - la suppression de 6 emplois d'animateur à temps non complet (19,86/35ème) correspondant aux fonctions de référent périscolaire,
 - la suppression d'1 emploi d'animateur à temps non complet (20,93/35ème) correspondant aux fonctions de référent périscolaire adjoint,
 - la suppression d'1 emploi d'animateur à temps non complet (22,74/35ème) correspondant aux fonctions de référent périscolaire,
 - la suppression d'1 emploi d'animateur à temps non complet (25,73/35ème) correspondant aux fonctions de référent périscolaire,
 - la suppression d'1 emploi d'animateur à temps non complet (28,84/35ème) correspondant aux fonctions de référent périscolaire,
 - la suppression d'1 emploi d'animateur à temps non complet (34,54/35ème) correspondant aux fonctions de référent périscolaire,
 - la suppression de 2 emplois d'animateur à temps non complet (34,65/35ème) correspondant aux fonctions de référent périscolaire,
 - la suppression d'1 emploi d'animateur principal de 2ème classe à temps non complet (3,22/35ème) correspondant aux fonctions d'intervenant périscolaire en dentelle,
 - la suppression d'1 emploi d'animateur principal de 2ème classe à temps non complet (6,32/35ème) correspondant aux fonctions d'intervenant périscolaire en danse,



- la suppression d'1 emploi d'animateur principal de 2ème classe à temps non complet (12,46/35ème) correspondant aux fonctions d'intervenant périscolaire en sports,
- la suppression d'1 emploi d'animateur principal de 2ème classe à temps non complet (13,57/35ème) correspondant aux fonctions d'intervenant périscolaire en dentelle,
- la suppression de 2 emplois d'animateur principal de 2ème classe à temps non complet (24,44/35ème) correspondant aux fonctions de référent périscolaire,
- la suppression d'1 emploi d'animateur principal de 2ème classe à temps non complet (26,61/35ème) correspondant aux fonctions de référent périscolaire,
- la suppression d'1 emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (6,14/16ème) correspondant aux fonctions d'intervenant en langage des signes,
- la suppression d'1 emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (6,60/16ème) correspondant aux fonctions d'intervenant en arts plastiques,
- la suppression d'1 emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (7,19/16ème) correspondant aux fonctions d'intervenant en mosaïque,
- la suppression d'1 emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (7,75/16ème) correspondant aux fonctions d'intervenant en théâtre,
- la suppression d'1 emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (7,88/16ème) correspondant aux fonctions d'intervenant en langage des signes.

Dans le cadre des avancements de grade et promotions internes qui seront proposés lors de prochaines Commissions Administratives Paritaires, il y a lieu de créer, les emplois suivants :

Filière Administrative :

- 7 emplois d'Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe à temps complet (35/35ème),
- 2 emplois d'Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe à temps complet (35/35ème).

Filière Technique :

- 5 emplois d'Agent de Maîtrise à temps complet (35/35ème),
- 6 emplois d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe à temps complet (35/35ème),
- 13 emplois d'Adjoint Technique Principal de 2ème Classe à temps complet (35/35ème),
- 1 emploi d'Adjoint Technique Principal de 2ème Classe à temps non complet (24/35ème),
- 2 emplois d'Adjoint Technique Principal de 2ème Classe à temps non complet (22/35ème),
- 1 emploi d'Adjoint Technique Principal de 2ème Classe à temps non complet (20/35ème).

Filière Culturelle :

- 1 emploi d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère Classe à temps complet (35/35ème),
- 1 emploi d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème Classe à temps complet (35/35ème).

Filière Médico-Sociale :

- 1 emploi d'Educateur de Jeunes Enfants de Classe exceptionnelle à temps complet (35/35ème),
- 1 emploi d'Educateur de Jeunes Enfants de 1ère Classe à temps complet (35/35ème),
- 1 emploi d'Auxiliaire de Puériculture de 1ère Classe à temps non complet (26/35ème),
- 2 emplois d'Auxiliaire de Puériculture de 2ème Classe à temps complet (35/35ème).

Filière Animation :

- 1 emploi d'Animateur Territorial à temps complet (35/35ème),
- 1 emploi d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe à temps complet (35/35ème),
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs de la Ville en conséquence,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes individuels ayant trait à ces créations et suppressions d'emplois.

FINANCES

12 Vote des taux des impôts directs locaux 2020

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 3 voix contre (M. DULIEU, Mme LORETTE, M. AGOUDJIL), décide :

- De fixer les taux d'imposition de l'exercice 2020, comme suit :

Taxe d'habitation :	35,53 %
Foncier bâti :	30,02 %
Foncier non bâti :	56,89 %

Les taux étant maintenus à leur valeur de 2019.

13 Vote du budget primitif 2020 - Budget principal de la ville de Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, 6 voix contre (M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND, M. DULIEU, Mme LORETTE, M. AGOUDJIL), décide :

- De voter par chapitre le budget primitif selon le détail suivant :

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	16 876 322,00	440 000,00	Atténuation de charges	013
012	Charge de personnel et frais assimilés	36 054 118,00	5 823 409,00	Produits des services, du domaine et ventes diverses	70
014	Atténuation de produits	1 000,00	44 109 661,00	Impôts et taxes	73
65	Autres charges de gestion courante	8 196 184,77	16 440 646,00	Dotations, subventions et participations	74
66	Charges financières	1 516 000,00	1 185 712,00	Autres produits de gestion courante	75
67	Charges exceptionnelles	508 170,00	1 000,00	Produits financiers	76
022	Dépenses imprévues	-	171 400,00	Produits exceptionnels	77
042	opération d'ordre de transferts entre sections	3 800 000,00	-	opération d'ordre de transferts entre sections	042
023	Virement à la section d'investissement	1 220 033,23	-		
Total inscrit au Budget primitif 2020 (propositions nouvelles) :		68 171 828,00	68 171 828,00	Total inscrit au Budget primitif 2020 (propositions nouvelles) :	

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
10	Dotations, fonds divers et réserves	80 903,00	5 150 000,00	Dotations, fonds divers et réserves	10
20	Immobilisations incorporelles	1 081 258,00			
204	Subventions d'équipements versées	995 818,55	1 053 000,00	Subventions d'investissement reçues	13
21	Immobilisation corporelles	7 958 300,00			
23	Immobilisations en cours	355 000,00			
4541	Opérations pour compte de tiers -	446 231,17	446 231,17	Opérations pour compte de tiers -	4542
27	Autres immobilisations financières	1 341 699,00	5 000 753,61	Emprunts et dettes assimilées	16
16	Emprunts et dettes assimilées	6 611 500,00	2 200 687,71	Avance du budget annexe	16
			1 220 033,23	Virement de la section de fonctionnement	021
040	opération d'ordre de transferts entre sections		3 800 000,00	opération d'ordre de transferts entre sections	040
041	Opérations patrimoniales	5 000 000,00	5 000 000,00	Opérations patrimoniales	041
Total inscrit au Budget primitif 2020 (propositions nouvelles) :		23 870 705,72	23 870 705,72	Total inscrit au Budget primitif 2020 (propositions nouvelles) :	

- De voter les subventions inscrites sur le compte 657 telles qu'indiquées dans l'annexe IV B-7 du Budget Primitif portant intitulé du bénéficiaire ainsi que le montant maximum alloué
- D'adopter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal de la ville de Valenciennes, arrêté comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget général	68 171 828,00	68 171 828,00	23 870 705,72	23 870 705,72

14 Vote du budget primitif 2020 - Budget annexe "Projets de Rénovation Urbaine"

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- De voter par chapitre le budget primitif 2020 du budget annexe « Projets de rénovation urbaine » selon le détail suivant :

BUDGET ANNEXE - PROJETS DE RENOVATION URBAINE					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
66	Charges financières	6 480,00	56 480,00	Autres produits de gestion courante	75
042	opération d'ordre de transferts entre sections	50 000,00			
Total inscrit au Budget primitif 2020 (propositions nouvelles) :		56 480,00	56 480,00	Total inscrit au Budget primitif 2020 (propositions nouvelles) :	
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
21	Immobilisation corporelles	395 000,00	50 000,00	opération d'ordre de transferts entre sections	040
16	Emprunts et dettes assimilées	61 195,00	406 195,00	Prêt et avance du budget général	16
041	Opérations patrimoniales	8 000,00	8 000,00	Opérations patrimoniales	041
Total inscrit au Budget primitif 2020 (propositions nouvelles) :		464 195,00	464 195,00	Total inscrit au Budget primitif 2020 (propositions nouvelles) :	

- D'adopter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « Projets de rénovation urbaine », arrêté comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BA - Projets de rénovation urbaine	56 480,00	56 480,00	464 195,00	464 195,00

15 Vote du budget primitif 2020 - Budget annexe du Centre Aquatique

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 3 abstentions (M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND), décide :
- De voter par chapitre le budget primitif 2020 du budget annexe « Centre Aquatique », selon le détail suivant :

BUDGET ANNEXE - CENTRE AQUATIQUE					
FONCTIONNEMENT			RECETTES		
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	873 000,00	1 646 000,00	Autres produits de gestion courante	75
65	Autres charges de gestion courante	460 416,00			
66	Charges financières	71 500,00			
67	Dépenses exceptionnelles	770 000,00	130 000,00	Produits exceptionnels	77
042	opération d'ordre de transferts entre sections	61 500,00	460 416,00	opération d'ordre de transferts entre sections	042
Total inscrit au Budget primitif 2020 (propositions nouvelles) :		2 236 416,00	2 236 416,00	Total inscrit au Budget primitif 2020 (propositions nouvelles) :	
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
21	Immobilisation corporelles	30 000,00	4 796 795,60	Subventions d'investissement reçues	13
23	Immobilisations en cours	1 917 191,89		Emprunts et dettes assimilées	16
16	Emprunts et dettes assimilées	250 000,00			
27	Prêt et Avance au budget général	2 200 687,71			
040	opération d'ordre de transferts entre sections	460 416,00	61 500,00	opération d'ordre de transferts entre sections	040
Total inscrit au Budget primitif 2020 (propositions nouvelles) :		4 858 295,60	4 858 295,60	Total inscrit au Budget primitif 2020 (propositions nouvelles) :	

- D'adopter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « Centre Aquatique », arrêté comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BA - Centre Aquatique	2 236 416,00	2 236 416,00	4 858 295,60	4 858 295,60

16 Actualisation de l'autorisation 2017-01 ' Centre Aquatique' - budget annexe ' Centre Aquatique ' - BP 2020

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 3 abstentions (M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND), décide :
- D'actualiser pour le budget primitif 2020, sur le budget annexe « Centre Aquatique », l'autorisation de programme numéro 2017-01 concernant l'opération « Centre Aquatique » dans un plafond non modifié de 33 867 000 euros HT, les crédits de paiement étant ventilés annuellement de la manière suivante :

N°2017-01	Centre Aquatique	PROPOSITION AU VOTE - HT			33 867 000,00 €	
		CP réalisés en dépenses au 31/12/2019 Prev			31 949 808,11 €	
DEPENSES	CP réalisés 2017	CP réalisés 2018	CP réalisés 2019 Prev	CP 2020	Total AP	
	1 809 091,36 €	8 880 716,76 €	21 250 000,00 €	1 917 191,89 €	33 867 000,00 €	
RECETTES	CP réalisés 2017	CP réalisés 2018	CP réalisés 2019 Prev	CP 2020	Total AP	
	1 600 000,00 €	12 130 310,34 €	13 063 204,40 €	7 183 486,28 €	33 867 000,00 €	

- De voter la présente autorisation de programme au niveau du chapitre. Il est précisé que la répartition prévisionnelle par article est fournie, pour information, à de la délibération.

17 Subventions de fonctionnement de + de 23 000 euros aux associations sportives

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'autoriser le versement des subventions aux associations citées ci-dessous dont la somme a été inscrite au BP 2019 sur la ligne 65748-40-5100.
- pour l'Association Sportive UNION SPORTIVE VALENCIENNES ATHLETISME, une subvention de fonctionnement d'un montant de 31 000 €
- pour l'Association Sportive UNION SPORTIVE DE TENNIS DE TABLE, une subvention de fonctionnement d'un montant de 28 000 €
- pour l'Association Sportive VALENCIENNES UNIVERSITE CLUB, une subvention de fonctionnement d'un montant de 27 000 €
- pour l'Association Sportive FOOTBALL CLUB DUTEMPLE, une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 €

- pour l'Association Sportive SKATE HAINAUT VALENCIENNES CLUB,
une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 000 €
- pour l'Association Sportive VALENCIENNES HAINAUT HOCKEY CLUB,
une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 000 €
- pour l'Association OFFICE VALENCIENNOIS JEUNESSE ET SPORTS,
une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 €
- pour l'Association VALENCIENNES FOOTBALL CLUB
une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 €
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention actualisée

18 Subvention d'équipement au PCVA

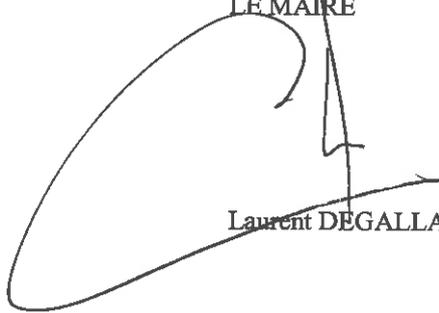
Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'autoriser le versement de la subvention d'équipement de 2500€ à l'association Pélican club Valenciennes, dont la somme a été inscrite au BP 2020 sur la ligne 20421-40-5100-20007

La séance est levée à 18 h 10

Conformément à l'article L2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville le **24 DEC. 2019** pour y demeurer jusqu'au **24 FEV. 2020**

A Valenciennes, le **24 DEC. 2019**
LE MAIRE



Laurent DEGALLAIX